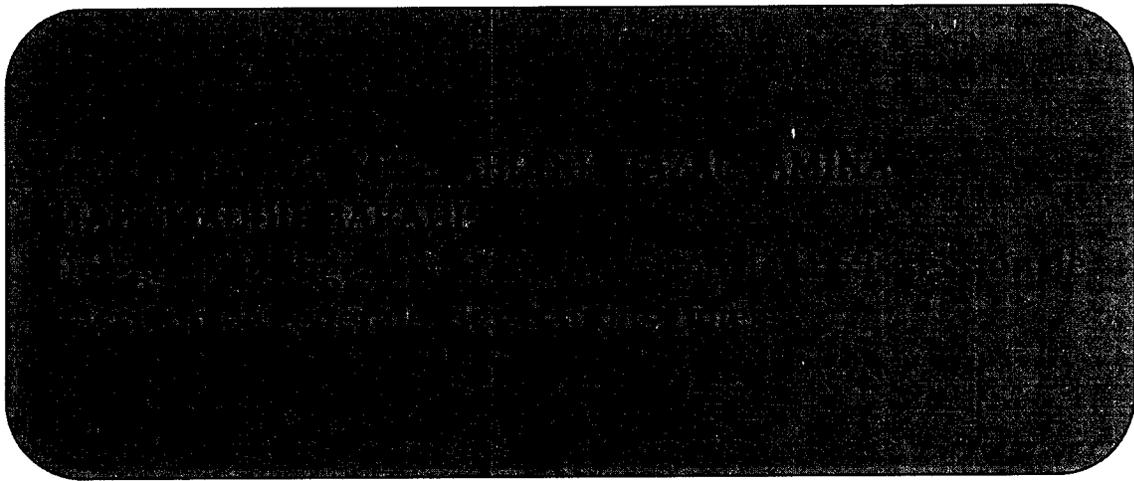




**PERMANENT MISSION OF NIGER TO THE UNITED NATIONS**  
**417 EAST 50<sup>TH</sup> STREET, NEW YORK, NY 10022**  
**Tel. (212) 421 3260/61/86 FAX (212) 753 6931**  
**EMAIL: [niger@nigerun.org](mailto:niger@nigerun.org)**



**Point 59 : Promotion de la Femme**

New York le 13 Octobre 2008

• **Point 59 : Promotion de la femme :**

**Monsieur le Président,**

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser les félicitations de ma délégation, ainsi qu'aux autres membres du Bureau et vous exprimer toute notre appréciation pour la manière excellente dont vous vous acquitez de vos fonctions.

Permettez-moi également, au moment où je m'exprime plus précisément dans le cadre de ce débat général consacré au point 59 relatif à la Promotion de la femme, de louer les efforts que les Nations -Unies ont toujours déployé en vue de promouvoir les droits de l'homme en général et ceux de la femme et de l'enfant en particulier.

**Monsieur le Président,**

Au Niger où les femmes représentent plus de la moitié de la population avec 50,14 %, des efforts sont consentis par le gouvernement en sorte qu'elles bénéficient autant que les hommes des fruits du progrès économique et social. Cela dans le but de remédier aux nombreuses disparités qui persistent entre les hommes et les femmes et, dans tous les domaines.

A cet égard, les Autorités Nigériennes ont fait de la prise en compte du genre une priorité dans tous les programmes et en particulier dans sa Stratégie de Réduction de la Pauvreté. C'est ainsi que le budget affecté au Ministère en charge de la promotion de la femme a connu une augmentation en terme réel de 40 % entre 2005 et 2008.

Cet effort national conjugué à l'apport de nos partenaires au développement, a permis la mise en œuvre des politiques et programmes de développement.

- au niveau de l'éducation primaire, le taux brut de scolarisation des filles est passé de 33,3 % en 2002 à 47,4 % en 2007.

Quant à la proportion des filles scolarisées, elle est passée de 29,6 % en 2001 à 41,5 % en 2007.

Dans le domaine de la santé, beaucoup de mesures ont été prises allant de la gratuité du dépistage et du traitement de cancer du sein, de l'accouchement par césarienne et l'extraction du fibrome ; à la mise en œuvre du programme de santé de la reproduction et de l'adoption d'une loi qui ont permis une réduction de la mortalité infantile de 428 pour 100.000 naissances en 2001 à 273 pour 100.000 en 2006. Dans le même cadre, on note non seulement l'exécution d'activités de prévention et l'adoption d'une loi sur le VIH/Sida ; mais également la relance du Programme Elargi de Vaccination et de celui de la lutte contre le paludisme et le VIH/Sida.

- Sur le plan juridique, des dispositions réprimant les violences à l'égard des femmes ont été introduites dans le code pénal en 2004.
- Dans le domaine de la participation politique, l'adoption de la loi sur les quotas a permis d'améliorer la représentation des femmes aux instances de décision : au parlement elle est passée de une femme députée sur 83 en 1999 à 14 sur 113 en 2004, passant ainsi de 1,2 % à 12,14 %. Dans le Gouvernement la représentation féminine est passée à 25 % avec 8 femmes ministres sur 32 en 2007.
- Sur le plan socio-économique, des lignes de crédits exclusivement destinées aux femmes ont été ouvertes à travers une mutuelle d'épargne et de crédit et dans le Programme Spécial du Président de la République. A cet effet, de 2001 à 2008, 2.444.927.306 f CFA ont été attribués à 183.501 femmes , à travers 6.227 groupements féminins dans les huit régions. Par ailleurs, dans le cadre des opérations vaches laitières, 290.681.000 f CFA et 300.000.000 f CFA ont été distribués respectivement en 2002 et 2003 et 183.400.000 f CFA dans le cadre des opérations batteuses de céréales.

Pour accompagner la promotion économique des femmes, le Gouvernement a décidé de la création d'une Banque des femmes ainsi que celle en 2008 d'un centre de réinsertion socioprofessionnelle des femmes guéries de la fistule où un appui en activités génératrices de revenus et des crédits leurs sont accordés.

**Monsieur le Président,**

Malgré ces résultats encourageants enregistrés par le Niger, grâce notamment à l'appui des partenaires au développement et à la participation de la société civile, des défis restent à relever. Il s'agit essentiellement de :

- l'amélioration de la représentativité des femmes aux instances de décisions à travers le renforcement de leurs capacités en leadership ;
- le renforcement du pouvoir économique des femmes en vue d'assurer leur autonomisation à travers la création d'activités génératrices de revenus, le développement de micros entreprises, l'allègement des tâches domestiques pour les femmes rurales ;
- le renforcement des capacités institutionnelles des structures gouvernementales et non gouvernementales chargées de la promotion de la femme et du genre.

A cet égard, il est inscrit en perspective, l'adoption et la mise en œuvre de la politique nationale genre à travers des axes stratégiques relatifs à la promotion sociale, juridique, politique et économique des femmes.

Je vous remercie